

COVID-19- PRISE EN CHARGE TESTS COVID EN PHARMACIE

TEST COVID-19 EN PHARMACIE

MISE à JOUR 18 OCROBRE 2021

Locaux

- Local à l'intérieur de la pharmacie
 - il doit pouvoir être aéré en ouvrant une fenêtre minimum 5 minutes entre les personnes testées. En cas d'absence de fenêtre, le renouvellement d'air doit se faire au minimum 5x/heure et avec de l'air puisé à l'extérieur. Il n'est pas autorisé d'avoir une circulation d'air en interne.
- Local à l'extérieur
 - Il est possible d'avoir une tente, un chalet (type chalet de marché de Noël) à l'extérieur de la pharmacie ou d'exploiter une salle délocalisée (type salle communale), assurant les normes d'hygiène HPCI.
 - Il est possible également d'organiser un drive-in

Circulation des personnes

- L'accès au local décrit ci-dessus doit se faire par une entrée séparée de l'entrée principale de la pharmacie; les personnes venant se faire dépister pour le COVID-19 ne doivent pas utiliser les mêmes voies de circulation que les autres usagers de la pharmacie ; ces accès doivent être séparés physiquement (structure en dure type plexiglas, paravent rigide, mur associé avec un marquage directionnel au sol). Le lieu d'attente du résultat, si applicable, doit se faire à l'extérieur de la pharmacie ou dans le local de prélèvement. Une alternative est de faire du dépistage COVID-19 par exemple pendant la fermeture de midi de la pharmacie. De facto, les deux activités sont séparées. Il est possible de travailler sur rendez-vous. Ceci est préférable afin de gérer le flux des personnes.

Formation

- Il a été décidé avec la SVPPh de fixer la formation à 50 CHF/pharmacien. Ce cours est gratuit pour les assistantes en pharmacie mais toutefois est limité à 3 assistantes en pharmacie pour un pharmacien de la même pharmacie. Ce cours fera l'objet d'une attestation avec attribution de points FPH et durera 2h. Cette formation se déroulera sur le site de la Source à Lausanne. Les inscriptions se feront directement auprès de la SVPPh après validation de l'inscription et du plan de protection par la DGS (pharmacienne cantonale).

Quotas

- Le nombre minimum de 100 tests /mois devrait être assuré.

Rémunération

- Le prix d'achat des tests est compris entre 5 CHF et 7,50 CHF par test. Ce montant est pris en charge dans

la rémunération totale.

- Dès le 11 octobre, seuls les tests antigéniques effectués chez une personne symptomatique sont pris en charge par ou chez une personne qui va visiter un proche dans un établissement sanitaire sont pris en charge par la confédération.
 - Pour les personnes symptomatique ce test est facturé au travers de la caisse maladie.
 - Pour les personnes qui se rendent en visite, la facturation se fait par (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Copie%20de%2020210326_DIS_Fin_Compta_Formulaire-saisie-facturation-depistage-Vaud.xlsx) l'intermédiaire du canton (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Compta_Formulaire-saisie-facturation-depistage-Vaud_0.xlsx) et de test ne donne pas droit à un certificat COVID mais il sera délivré une attestation que la personne pourra présenter à l'accueil de l'établissement.

Frottis nasopharyngé

- Cet acte médico-délégué ne peut être effectué que par une personne dûment formée, ayant suivi une formation certifiante. Une assistante en pharmacie peut suivre la formation et faire ce frottis sous supervision du pharmacien responsable. Une infirmière peut également effectuer ce geste pour autant qu'elle soit au bénéfice d'une autorisation de pratiquer à titre indépendant et que cet acte lui soit délégué par un médecin. Les attestations de formations seront contrôlées lors des inspections qui auront lieu sur site après démarrage de l'activité.

Déchets

- L'écouvillon et le test rapide est éliminé dans une boîte jaune type sharpsafe.
- Tout l'habillement peut s'éliminer dans une poubelle d'ordures ménagères, sauf en cas de fortes souillures

Plan de protection type

Les points à développer en fonction du contexte de votre pharmacie sont les suivants :

- Flux maîtrisé de personnes entre officine et salle de prélèvement
- Normes d'hygiène selon HPCI
- Désinfection des locaux entre les personnes testés
- Lieu d'attente du résultat séparé du reste de la pharmacie
- Gestion des déchets /poubelles

Fournir les dépliants CoVID-19 aux personnes testées

Après avoir récolté leurs coordonnées, vous pouvez :

- envoyer les dépliants Isolement et/ou Quarantaine en pièces jointes par email
- ou envoyer les dépliants Isolement et/ou Quarantaine par Whatsapp si les patients et vous êtes familiers avec ce mode,
- ou envoyer le lien URL pour télécharger soi-même les dépliants sur le site grand public de VD.ch par SMS, voici le lien : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/port-du-masque-quarantaine-tests-ems-conseils-sante-symptomes-etc/tracage-des-contacts-isolement-et-quarantaine/> (<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/port-du-masque-quarantaine-tests-ems-conseils-sante-symptomes-etc/tracage-des-contacts-isolement-et-quarantaine/>)

- ou imprimer vous-mêmes les dépliants Isolement et/ou Quarantaine sur papier pour les distribuer à la main.

Vous pouvez télécharger vos dépliants ici :

- Dépliant - Isolement CoVID-19 (à lire en ligne)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/depliant_isolement_covid-19_fr_lire.pdf)
- Dépliant - Isolement CoVID-19 (à imprimer)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/depliant_isolement_covid-19_fr_imprimer.pdf)
- Dépliant - Quarantaine CoVID-19 (à lire en ligne)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/depliant_quarantaine_covid19_fr_lire.pdf)
- Dépliant - Quarantaine CoVID-19 (à imprimer)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/depliant_quarantaine_covid-19_fr_imprimer.pdf)
- Leaflet (english) - Isolation CoVID-19 (read online)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Leaflet_isolation_covid-19_en_read.pdf)
- Leaflet (english) - Isolation CoVID-19 (print) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Leaflet_isolation_covid-19_en_print.pdf)
- Leaflet (english) - Quarantine CoVID-19 (read online)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Leaflet_quarantine_covid-19_en_read.pdf)
- Leaflet (english) - Quarantine CoVID-19 (print)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Leaflet_quarantine_covid-19_en_print.pdf)

Pour plus de détail : Se référer au document d'Unisanté (<https://www.unisante.ch/fr/centre-medical/professionnels-sante/covid-19-pharmacie>)

Microorganismes et pathologies:

Nouveau coronavirus COVID-19

Dernière mise à jour le 15/05/2023